

Plan d'actions pour un rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la zone à enjeu régionale de l'Illwald

Document validé le 11 septembre 2020

Préambule :

Les travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois 2017-2026 ont mis en lumière que le rétablissement d'un équilibre sylvo-cynégétique sur la région Grand Est reste un enjeu prioritaire d'un point de vue économique pour la filière bois, la préservation et le renouvellement d'une ressource durable essentielle à la région ainsi que d'un point de vue écologique pour la préservation de la biodiversité.

Un programme d'actions a été élaboré par le comité paritaire sylvo-cynégétique (créé par les articles L.113-2 et D.113-13 du code forestier) qui s'applique aux zones à enjeux, définies comme des massifs ou parties de massifs forestiers dans lesquels ont été mises en évidence des difficultés de régénération des essences forestières représentatives des peuplements du territoire du fait d'un déséquilibre sylvo-cynégétique avéré.

Sur ces secteurs, la mise en œuvre d'actions rapides s'impose avec une obligation de résultat. Toutefois et malgré l'urgence de mise en œuvre connue, les mesures à prendre devaient être construites et arrêtées selon une méthode de travail concertée, qui est détaillée dans le présent programme d'actions.

Le présent plan d'actions s'inscrit dans ce cadre et fait suite au diagnostic partagé réalisé et validé sur la zone.

Contexte :

L'objet de ce plan d'actions, défini pour 3 ans et commençant le jour de sa validation, s'inscrit dans l'action 2.2 du programme d'actions cité ci-dessus. Il a été réalisé en s'appuyant sur les bonnes pratiques proposées dans la boîte-à-outils régionale et sur les propositions des acteurs de terrain. Il était demandé la fixation d'objectifs partagés et la description d'actions à entreprendre en faveur de la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique sur la zone à enjeux. Ces actions doivent être coordonnées et planifiées pour une période minimum de 3 ans.

Le plan d'action conformément au programme d'actions intègre des actions dans les 4 axes suivants :

- réduction, contrôle et gestion des populations (en particulier catégorie daines et faons de daim) dans les règles d'éthiques et de sécurité,
- mise en œuvre d'aménagements sylvicoles,
- mise en place d'une démarche d'animation en faveur d'actions concertées,
- les systèmes d'observation et de mesure.

Afin d'objectiver les données disponibles en termes de densité-dépendance des populations animales, de bon état sanitaire et de pression sur le milieu, il est demandé d'installer ou de consolider des Indicateurs de Changement Écologique (ICE) partagés entre forestiers et chasseurs et dans les trois catégories caractérisant la densité dépendance (abondance, performance, pression sur la flore) avec mise à jour annuelle.

Le plan d'actions a été élaboré par l'ensemble des acteurs concernés par la question sur la zone à enjeux, dans le cadre de réunions régulières qui se sont échelonnées de fin septembre 2019 à janvier 2020.

Les acteurs ayant participé sont la Ville de Sélestat (service Environnement et élus) ; l'ONF ; MM Raeser et Spiegel, locataires de chasse sur les lots 1 et 2 ; l'association GERRIS (Groupe d'Etude Ried Illwald et région de Sélestat). Les réunions étaient animées par la DDT qui assurait le secrétariat des séances.

Conclusions du diagnostic partagé validé le 28 janvier 2019 :

Il ressort du bilan général des entretiens menés et du diagnostic réalisé que tous les acteurs sont conscients du déséquilibre forêt-gibier important existant actuellement sur la forêt. Des actions en faveur de la baisse de la population de daims sont menées depuis plusieurs années (plans de chasse de réduction entre 2007 et 2011). Néanmoins ils s'accordent aujourd'hui sur le maintien d'une population de daims à environ 300 animaux sur la durée du plan d'action (3 ans), en raison de l'enjeu social important que cette

espèce représente sur le secteur et sur le fait qu'au-delà de cette période, cet objectif pourra être redéfini.

Il est rappelé que ce niveau de population retenu (300) ne garantit en aucun cas l'équilibre Forêt-gibier puisqu'à ce jour, avec ce niveau de population, quasi aucune régénération naturelle ou artificielle d'essences précieuses (exemple : chêne, noyers, grands érables) n'est possible sans protection.

À ce jour la mairie de Sélestat est prête à supporter le coût des systèmes de protection de la forêt. Cependant le contexte actuel de la chalarose ajoute une difficulté supplémentaire au niveau de la production sylvicole. Elle pourra entraîner une baisse de cette dernière et donc une baisse de revenus pour la commune, ce qui risque de faire évoluer, à moyen terme, la situation au niveau de la gestion globale de la forêt et donc de la population de daims.

I- ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDUCTION, DU CONTROLE ET DE LA GESTION DES POPULATIONS

Des actions ont été menées bien avant le classement en zone à enjeux dans un objectif de réduction des populations. Le plan de chasse a été augmenté antérieurement avec comme objectif de réduire la population de 500 animaux à 300 animaux. Cet objectif a été atteint et les actions proposées ci-après visent à maintenir ce niveau, pour les 3 ans à venir, conformément au diagnostic partagé des acteurs.

Il est rappelé que l'organisation de la chasse sur les lots 1 et 2 est régie par les clauses particulières du bail de location.

En particulier :

- chasse en battue autorisée selon un calendrier de chasse proposée avant le 1^{er} septembre dans la limite de 5 battues par an sachant qu'une autorisation exceptionnelle de battues supplémentaires pourra être délivrée par la Ville de Sélestat.
- l'exercice de la chasse est interdit les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés après 14h pour la chasse silencieuse et après 14H pour les battues sur l'ensemble de la réserve naturelle régionale.

1.1 Définir un plan de chasse conforme à l'objectif recherché avec des minima sur daines et faons

Réalisé conformément au SDGC et dans le cadre des arrêtés de fixation des minima.

Il est convenu de maintenir pendant 3 ans le plan de chasse 2019 afin d'observer les variations de la population de daims, excepté dans le cas d'une baisse ou hausse importante des effectifs suite aux comptages et par rapport au chiffre référence de 300 individus (à savoir 250 - 350). Dans ce cas l'éventualité de moduler ou adapter le plan de chasse devra être discutée avec l'ensemble des parties à l'issue des résultats du comptage.

Indicateur : plans de chasse individuels.

Pilote : DDT pour la partie réglementaire de fixation des minima, groupe sectoriel et fédération des chasseurs pour les décisions de plan de chasse individuelles.

1.2 Réaliser les minima

L'objectif est de réaliser les minima.

Pour garantir au maximum l'atteinte de ces derniers, différentes mesures seront mises en œuvre :

- bilan des réalisations à mi-parcours pour anticiper la suite,
- adaptation de l'exercice de la chasse au contexte actuel (effectif de daims plus faible qu'auparavant, avec maintien à 300 individus) : augmentation des tirs à l'affût, diversification des pratiques de chasse :

- poussées silencieuses

- chasses en mouvement : cette technique de chasse vulgarisée par la société allemande Pro Jagdkonzept Gmbh (www.jagdkonzept.de) promeut une chasse efficace sur une grande surface ou les fusils sont postés sur des miradors de battue installés à proximité

des principaux axes de passage du gibier, tout en étant assez éloignés les uns des autres pour permettre des tirs en toute sécurité . Plusieurs équipes de traque mettent les ongulés en mouvement continu durant la durée de la battue. Efficacité garantie si bien organisée

- organisation d'une ou plusieurs battues supplémentaires dans le cas de la non atteinte des minima à l'issue de la saison de chasse,
- renforcement de la communication / information, via les media municipaux, à l'attention du public, concernant les battues (dates, consignes à respecter...),
- dans le cas de perturbations persistantes de l'exercice de la chasse, éventualité, en dernier recours, d'interdire l'accès à la forêt par arrêté municipal dans le cadre de la réalisation d'une battue, avec moyens de contrôle associés.

Indicateur : pourcentage de réalisation des minima, mesures mises en oeuvre

Pilote : locataires de chasse, Ville de Sélestat

1.3 Assurer annuellement le contrôle des réalisations

Cette action s'inscrit dans le cadre du SDGC et des arrêtés départementaux de définition des plans de chasse.

Indicateur : nombre d'animaux prélevés.

Pilotes : ONF pour la réalisation des constats, DDT pour le suivi.

1.4 Réaliser une expertise sur le niveau de population et la capacité d'accueil

Il est proposé de faire une expertise avec une aide extérieure (expert en génétique et évolution des populations) afin de faire une analyse plus fine de la capacité du milieu et de déterminer le seuil permettant à la population de daims de rester viable.

Indicateur : réalisation de l'étude.

Pilote : Ville de Sélestat.

1.5 Réunir un groupe de travail daim 67/68

Le territoire étant en limite départementale avec des possibilités d'échanges des populations, il est décidé de relancer le groupe qui se réunissait antérieurement (DDT 67 et 68, GIC2, groupe sectoriel 7, fédérations de chasseurs) afin d'étudier la faisabilité de la mise en oeuvre d'un plan de chasse interdépartemental et d'éventuelles autres actions communes sur la zone à enjeu régional 67/68.

Indicateurs : nombre de réunions et comptes rendus associés.

Pilote : DDT67 appuyée par la Ville pour la logistique.

II- MISE EN OEUVRE D'AMENAGEMENTS CYNEGETIQUES

Le plan d'actions reprend des actions déjà en place qui sont à poursuivre et pérenniser ainsi que de nouvelles actions.

Actions déjà en place

2.1 Poursuivre l'entretien des prairies intraforestières

Les chasseurs continueront à entretenir les gagnages actuels : 12 prairies intraforestières (depuis 20 ans) fauchées 2 fois par an.

Indicateur : Nombre de fauches réalisées par prairie.

Pilotes : locataires de chasse.

2.2 Poursuivre les aménagements cynégétiques/actions favorables au grand gibier réalisés par l'ONF

Les aménagements mis en oeuvre sont multiples : aménagement des clôtures, cloisonnement, layons, mise en place de couloirs, éclaircies dans les jeunes peuplements.

En 2019, des houppiers ont été laissés sur place afin de servir de refuges pour les animaux.

Indicateurs : nombre et surface d'aménagements existants, cartes de localisation.
Pilote : ONF.

Actions nouvelles

2.3 Engager une réflexion sur la gestion des milieux ouverts

Sur la base de la cartographie des habitats ouverts réalisée par le Conservatoire Botanique d'Alsace en 2017-2018 et en croisant les enjeux de conservation floristiques et faunistiques de la réserve naturelle (l'Ill*Wald), une réflexion visant à optimiser la gestion des milieux ouverts est à mener : prairies à reconquérir, linéaires boisés à maintenir ou renforcer, régulation du pacage ovin sur les prairies de lisière, pratiques de gestion optimales selon l'habitat ou l'espèce considérée.

Indicateurs : réalisation du travail.
Pilote : Ville de Sélestat, gestionnaire de la RNR « L'Ill*Wald ».

2.4 Expérimenter la plantation d'essences appétentes (arbres ou arbustes) non exploitables

L'objectif est de conserver et planter des essences arbustives (exemple des merisiers à grappes et des fusains pour diversifier les ressources alimentaires des daims et chevreuils).

Indicateurs : nombre d'arbres plantés et localisation des parcelles ou placettes.
Pilotes : ONF, Ville de Sélestat.

2.5 Augmenter la surface en herbe le long des layons ou le long des chemins

Il est proposé d'élargir quelques accotements en faisant passer un broyeur le long des chemins notamment, à titre d'essai, les chemins centraux du Riedgraben, de l'Untermittlengraben ou du chemin de la Chapelle.

Indicateurs : surfaces herbeuses reconquises et localisation.
Pilotes : ONF, Ville de Sélestat.

2.6 Augmenter les prairies intra forestières

Si l'opportunité se présente, la création de prairies sera à envisager avec pour objectif de créer des zones de quiétude.

Indicateurs : surface de prairies créées.
Pilotes : ONF, Ville de Sélestat.

2.7 Mettre en place une réflexion sur une gestion des broyages au niveau des cloisonnements et expérimenter sur certaines zones

L'idée serait d'envisager :

- la faisabilité de la réalisation de broyages d'automne pour les cloisonnements à différents endroits par l'ONF et au printemps par le chasseur, en tenant compte de la question des espèces protégées (Sonneur à ventre jaune en particulier). Une expérimentation pourrait être réalisée à la suite.
- la création de prairies à bois suspendues pourrait également être une solution : le daim ayant une certaine appétence pour le cornouiller sanguin, il s'agit de garder des picots de 30 à 40 cm pour faciliter les rejets. L'entretien doit cependant être annuel.
- l'expérimentation du broyage de cornouillers suivi d'une régénération naturelle avec la mise en place d'un essai pilote sur quelques dizaines d'ares.

Indicateurs : actions réalisées et résultats
Pilotes : ONF, Ville de Sélestat.

III- ORGANISATION ET ANIMATION D'UNE GESTION CONCERTÉE

Cette gestion concertée concerne à la fois les principaux acteurs (Ville de Sélestat, locataires de chasse, ONF) mais également l'ensemble des utilisateurs de la forêt. En effet, malgré des actions de communication et de sensibilisation en augmentation, les locataires de chasse sont victimes d'incivilités et d'actes de vandalisme sur les miradors en place qui compliquent d'autant leur rôle de régulation.

Le plan d'actions reprend des actions déjà en place qui sont à poursuivre et pérenniser ainsi que de nouvelles actions.

Actions déjà en place

3.1 Poursuivre les réunions du groupe sectoriel avec réalisation d'un compte-rendu détaillé

Poursuivre le travail réalisé actuellement en groupe sectoriel, en intégrant les enjeux et actions du plan d'action de la zone à enjeux.

Indicateur : compte-rendu

Pilotes : secrétaire du groupe sectoriel

3.2 Poursuivre les actions de communication à destination des autres usagers de la forêt

Un programme de sorties découverte est proposé chaque année par la Ville de Sélestat pour permettre au grand public de mieux connaître le patrimoine naturel sélestadien, en particulier l'Ill*Wald et ses composantes, à l'instar de la forêt alluviale. Ces animations visent à informer, sensibiliser et inciter au respect des habitats et espèces.

Indicateurs : nombre d'actions de communication.

Pilote : Ville de Sélestat.

3.3 Poursuivre les réunions d'information et d'échange entre les acteurs concernés par la zone à enjeu

Des réunions régulières d'échange seront organisées entre la Ville de Sélestat, les locataires des lots 1 et 2, l'ONF et l'association Gerris.

La DDT sera destinataire des comptes-rendus et assistera aux réunions, si nécessaire, à la demande de la Ville de Sélestat.

La Ville de Sélestat tiendra à jour le tableau de bord de suivi des actions et le transmettra sur demande à la DDT qui est chargé de le faire remonter au comité paritaire ESC.

Indicateurs : nombre de réunions.

Pilote : Ville de Sélestat.

3.4 Gérer les accès à la forêt

Le principe de fermeture de 3 chemins (Hollockgraben, Riedlach, tronçon du sentier d'interprétation « L'Ill aux trésors ») a été validé par le comité consultatif de la RNR le 4 juin 2019, en vue d'une mise en œuvre opérationnelle à compter de 2020.

Un arrêté municipal limitant l'accès à la forêt a été pris le 24 avril 2017 du fait des problèmes importants de sécurité générés par la chalarose du frêne (en vigueur tant que les risquent perdurent).

Indicateurs : arrêtés municipaux et signalétique correspondante sur site, constats d'infraction.

Pilote : Ville de Sélestat.

Actions nouvelles

3.5 Mettre en place une communication continue chasseurs/forestiers/commune

L'objectif est de mettre en place une communication régulière entre les trois acteurs (information des dates de coupes du côté de l'ONF et des dates de battues du côté des chasseurs) par mail ou réseau.

Indicateurs : nombre d'informations échangées.

Pilote : Ville de Sélestat pour initier.

3.6 Accentuer la sensibilisation du grand public à la sensibilité du milieu et pendant la période de chasse

L'objectif est de travailler sur deux axes : les dérangements des animaux par le grand public ou les photographes amateurs et une meilleure compréhension du rôle des chasseurs et de la nécessité de respecter la signalisation en période de chasse.

Des actions sont déjà en place : information par la mairie des dates de battues, organisation d'une sortie annuelle encadrée pour observer les daims, site internet créé par les chasseurs.

Remarque : ces actions d'information/sensibilisation sont accompagnées, depuis 2019, d'un renforcement de la surveillance du site et d'actions ponctuelles de police, à l'initiative de la Ville de Sélestat.

Indicateurs : nombre d'actions.

Pilotes : Ville de Sélestat, locataires de chasse.

3.7 Améliorer l'intégration de la question de la chasse auprès du public

Lors des animations naturalistes, poursuivre et renforcer les thèmes en rapport avec la chasse (prédation naturelle, nécessité de la régulation des ongulés, plan de chasse, structures et fonctionnement, modes de chasse, sécurité, cohabitation et respect mutuel). Faire intervenir les chasseurs lors de sorties naturalistes ou en salle, voire en milieu scolaire, sur la question de la chasse.

Indicateurs : nombre d'actions.

Pilotes : Ville de Sélestat, Gerris.

IV- DEPLOIEMENT DES SYTEMES D'OBSERVATION ET DE MESURE

Le plan d'actions reprend des actions déjà en place qui sont à poursuivre et à pérenniser, ainsi que de nouvelles actions.

Actions déjà en place

4.1 Suivre les prélèvements de daims, chevreuils et sangliers

Il est proposé qu'une analyse des prélèvements spécifiques à la zone à enjeux soit réalisée dans le cadre des travaux du groupe sectoriel, avec transmission des résultats aux membres chargés du suivi.

Ces prélèvements seront à mettre en lien avec les actions de chasse réalisées.

Indicateur : nombre d'animaux prélevés par catégorie et sexe.

Pilote : groupe sectoriel 7.

4.2 Poursuivre les comptages institutionnels et associatifs

Comptage institutionnel :

Effectué en deux temps : un comptage le soir (17h-19h) et un le lendemain matin (6h-8h), vers la mi-mars.

La méthodologie consiste en des « affûts et approches combinés » :

- la zone de comptage est découpée en 34 secteurs ;
- sur chaque secteur, 2 personnes au moins, l'une mobile au sol (sur et hors

chemins), l'autre postée sur un mirador, notent leurs observations (nombre de daims, mâles, femelles, faons, heure de l'observation, localisation, direction de fuite, ...);

- les observations ainsi recueillies sont transposées sur une carte, en évitant les doubles comptages par recoupement des données ;
- au final, sont dénombrés sur l'ensemble de la zone : les palettes, les perches/daguets, les femelles/faons et les individus au sexe indéterminé.

Comptage associatif (GERRIS) :

Le suivi associatif de la faune comprend des activités régulières d'observation réparties sur la période hivernale (novembre – avril, hors journées de battues) et un comptage annuel réalisé au printemps après la fin de la saison de chasse (fin février – mi mars) sur l'ensemble de l'espace occupé par le daim autour de l'Illwald.

La méthode de comptage utilisée correspond à celle dite des "affûts et approches combinés". Des observateurs mobiles et fixes sont affectés à des secteurs d'observation de taille variable sur lesquels ils repèrent et comptent les animaux vus. Les observateurs renseignent une fiche individuelle d'observation et une carte pour l'enregistrement des données correspondant à chaque observation : nombre et répartition par catégories d'âge et de sexe, lieu, heure, déplacements, etc. Cette activité est bénévole.

Indicateurs : nombre de comptages réalisés.

Pilotes : Ville de Sélestat, ONF, Gerris.

4.3 Poursuivre les suivis de l'équilibre faune-flore

Les comptages de la population de Daim se poursuivent sans discontinuité sur la quadrilatère GUEMAR-ELSENHEIM-RATHSAMHAUSEN-SELESTAT depuis 1976, c'est une source de donnée historique très précieuse qu'il est nécessaire de continuer à alimenter.

Deux comptages sont organisés parallèlement, l'un, dit comptage institutionnel, par l'ONF et la ville de SELESTAT, l'autre par l'association naturaliste locale « GERRIS ».

Au début des années 2000, l'ONF avait proposé à la ville de Sélestat la mise en place d'un observatoire faune-flore sur la forêt de l'ILLWALD. Aucune suite n'a cependant été réservée à cette proposition, vraisemblablement pour des questions de financements.

A défaut de mieux, l'ONF a fait relever à intervalles réguliers l'impact des cervidés sur la végétation forestière par divers stagiaires, à partir de protocoles certes locaux mais aux résultats démonstratifs (Frédéric SCHNEIDER 2013, Julie RITTER 2016, Adrien SARRAZIN 2019).

Compte-tenu des enjeux (Chalarose, nécessité d'un renouvellement massif des peuplements, nécessité de garantir l'expression de la diversité biologique dans la RNR, etc...), il paraît impératif de mettre en place un protocole national existant et fiable, permettant donc des comparaisons entre zones à enjeux, de suivi de l'impact des cervidés sur la végétation.

Indicateurs : résultats des comptages et des études relatives à l'impact du gibier sur la végétation.

Pilotes : Ville de Sélestat/ONF et Gerris pour les comptages, ONF/VILLE pour l'impact du gibier sur la végétation.

Actions nouvelles

4.4 Mettre en place une étude sur la qualité du daim

Analyser l'évolution du poids des faons actuellement suivi par les chasseurs et s'assurer de la méthodologie utilisée.

Indicateurs : évolution du poids des faons.

Pilote : chasseurs.

4.5 Echanger les données concernant les prélèvements et les dégâts agricoles

Il s'agit de synthétiser et d'analyser l'ensemble des données relatives aux prélèvements réalisés et aux dégâts occasionnés par le gibier sur les cultures ou prairies, dans le but d'en évaluer l'évolution spatiale (localisation et superficie) et dans le temps.

Indicateurs : résultats d'analyse des données.

Pilote : Ville de Sélestat (avec l'appui des locataires de chasse qui communiqueront à la Ville l'ensemble des données à analyser).